



N° 35/2020

**ARRETE  
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS  
AUX ADJOINTS AU MAIRE**

-----

**Le Maire de la Commune de Dorlisheim,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil municipal,

**VU** le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2020 au cours de laquelle le Maire a été élu, le nombre d'Adjointes fixé à cinq et les Adjointes élus à leur tour,

**CONSIDERANT** le souhait de Monsieur le Maire de pouvoir déléguer une partie de ses fonctions à chaque Adjoint, sous sa surveillance et sa responsabilité,

**ARRETE**

**PREAMBULE : DISPOSITIONS GENERALES**

Les compétences exercées de plein droit par les Adjointes sont rappelées ci-dessous :

- En application de l'article L2122-31 du CGCT et conformément au 1° de l'article 16 du Code de procédure pénale, le Maire et les Adjointes ont la qualité d'Officier de Police Judiciaire.
- En vertu de l'article L2122-32 du CGCT, le Maire et les Adjointes sont Officiers d'Etat Civil.

**Article 1<sup>er</sup> : DELEGATIONS COMMUNES**

L'ordonnancement des recettes et des dépenses, ainsi que la signature de toute pièce comptable, sont délégués aux cinq Adjointes, dans la limite d'un montant de facture de 50 000 €.

Délégation est également donnée aux cinq Adjointes pour légaliser les signatures et certifier conforme à l'original tout document, en vue de la constitution de dossiers administratifs.

**Article 2 : DELEGATION DE FONCTIONS AU PREMIER ADJOINT AU MAIRE**

Il est donné délégation à Madame Marie-Madeleine IANTZEN, Première Adjointe, pour :

- Proposer, coordonner et organiser les animations à l'attention des seniors de la commune,

Accusé de réception en préfecture  
067-216701011-20200609-2020-35-AR  
Date de télétransmission : 09/06/2020  
Date de réception préfecture : 09/06/2020

**N°35/2020**

- Suivre les activités du Centre Communal d'Action Sociale,
- Accompagner les publics en situation précaire,
- Elaborer et mettre en œuvre les dispositifs d'alerte sanitaire et de soutien aux personnes vulnérables (Plan canicule, Plan grand froid, pandémie, etc.),
- Superviser les occupations des salles du Château de Dorlisheim, gérer les relations avec l'Amicale du Château et les différents utilisateurs,
- Signer les commandes, consultations et factures qui découlent des attributions ci-dessus.

Madame Marie-Madeleine IANTZEN sera en outre chargée de la Présidence de la Commission Personnes âgées et Animation Château, ainsi que de la Vice-Présidence du CCAS.

**Article 3 : DELEGATION DE FONCTIONS AU DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE**

Il est donné délégation à Monsieur Bernard CLAUSS, Deuxième Adjoint, pour :

- Impulser, organiser le travail de réflexion et la mise en œuvre d'actions concrètes visant la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité locale,
- Mettre en place des mesures environnementales ou énergétiques, pour s'inscrire dans la perspective du Plan climat et répondre à ses enjeux,
- Signer les commandes, consultations et factures qui découlent des attributions ci-dessus.

Monsieur Bernard CLAUSS sera en outre chargé de la Présidence de la Commission Transition énergétique et écologique.

**Article 4 : DELEGATION DE FONCTIONS AU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE**

Il est donné délégation à Madame Stéphanie LECLERC, Troisième Adjointe, pour :

- Signer et délivrer les Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Déclarations Préalables et Certificats d'Urbanisme,
- Suivre les Etablissements Recevant du Public situés sur le territoire de la commune, délivrer les Autorisations de Travaux et signer les arrêtés d'ouverture,
- Représenter la Commune de Dorlisheim aux commissions de sécurité et visites périodiques des Etablissements Recevant du Public,
- Suivre les demandes de ravalement de façades et instruire les demandes de subvention communale,
- Suivre les évolutions futures du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma de Cohérence Territoriale,
- Suivre les projets de création de lotissements, signer les commandes pour les études s'y rapportant et les courriers aux propriétaires concernés,
- Signer les documents d'urbanisme (règlement, cahier des charges, zonage...) se rapportant aux nouveaux lotissements,
- Gérer le cimetière et les affaires funéraires, signer l'attribution, le renouvellement ou la reprise des concessions, autoriser les exhumations, élaborer et signer le règlement intérieur du cimetière,
- Suivre les activités de la Bibliothèque municipale et accompagner les bénévoles,
- Signer les commandes, consultations et factures qui découlent des attributions ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
067-216701011-20200609-2020-35-AR  
Date de télétransmission : 09/06/2020  
Date de réception préfecture : 09/06/2020

**N°35/2020**

Madame Stéphanie LECLERC sera en outre chargée de la Présidence de la Commission Urbanisme.

**Article 5 : DELEGATION DE FONCTIONS AU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE**

Il est donné délégation à Monsieur Willy TUAL, Quatrième Adjoint, pour :

- Organiser les manifestations publiques (Fête Nationale, Fête des conscrits, Fête de la Mirabelle, Journées européennes du patrimoine, etc.) et autres animations sportives et culturelles, en lien avec les associations du village,
- Suivre les relations avec le monde associatif, représenter la Commune auprès des associations et de leurs instances,
- Gérer les équipements de loisirs et leur planning, signer les contrats de location ou de mise à disposition gracieuse, signer les contrats de prêt de matériel,
- Délivrer les autorisations de débits de boissons temporaires et de dérogation aux heures de police, signer les arrêtés correspondants,
- Entretien et développer les relations avec la Commune jumelée d'Oberweier, en Allemagne,
- Suivre les activités de l'Ecole de musique municipale et des enseignants,
- Signer les commandes, consultations et factures qui découlent des attributions ci-dessus.

Monsieur Willy TUAL sera en outre chargé de la Présidence de la Commission Fêtes – Associations – Jumelage.

**Article 6 : DELEGATION DE FONCTIONS AU CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE**

Il est donné délégation à Madame Fatiha SOMMER, Cinquième Adjointe, pour :

- Développer et coordonner la communication sous toutes ses formes, pour promouvoir les activités et l'image de la Commune,
- Collecter et partager les informations sur les projets en cours,
- Organiser des animations, pour faciliter la circulation de l'information et arriver à fédérer,
- Signer les commandes, consultations et factures qui découlent des attributions ci-dessus.

Madame Fatiha SOMMER sera en outre chargée de la Présidence de la Commission Communication.

**Article 7 : ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent arrêté sera exécutoire une fois toutes les formalités de publication et de transmission accomplies.

Les spécimens des signatures figurent en annexe.

Accusé de réception en préfecture  
067-216701011-20200609-2020-35-AR  
Date de télétransmission : 09/06/2020  
Date de réception préfecture : 09/06/2020

N°35/2020

**Article 8 : DISPOSITIONS FINALES**

Les remplacements quant aux délégations de fonctions des Adjointes s'exerceront dans l'ordre du tableau déterminé par l'article L2122-17 du CGCT.

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché en mairie, inscrit au registre des arrêtés de la Commune et copie en sera adressée à Madame le Sous-Préfet. En outre, une copie sera transmise à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à DORLISHEIM, le 4 juin 2020

Le Maire,  
Gilbert ROTH





ANNEXE A L'ARRETE N° 35/2020  
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS  
AUX ADJOINTS AU MAIRE

SPECIMEN DE SIGNATURES

Madame Marie-Madeleine IANTZEN :

Monsieur Bernard CLAUSS :

Madame Stéphanie LECLERC :

Monsieur Willy TUAL :

Madame Fatiha SOMMER :